



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 09-12-2022

**L'UNION EUROPÉENNE ENQUÊTE SUR NOTRE PLAINTE
PÉNALE CONTRE LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL**

L'alliance Denunciantes del Autoritarismo Judicial a transmis à la Cour suprême espagnole l'enregistrement de la plainte contre les gouvernements Sanchez (2018-2022).

Le 11 novembre 2022, l'Alliance a dénoncé les gouvernements Sanchez (2018-2022) pour avoir porté atteinte au peuple espagnol et aux intérêts financiers de l'Union européenne et de tous ses pays membres.

Cette plainte a été envoyée à la Cour suprême espagnole et à la Commission européenne, dans le même courriel, avec une copie visible aux membres de plusieurs commissions économiques du Congrès.

Dans le courriel adressé à la Cour suprême espagnole en date du 28 novembre 2022, il est indiqué : " Sans avoir reçu aucune notification de la part du Tribunal suprême, nous transmettons aujourd'hui (28.11.2022) le courriel du 25.11.2022, par lequel il nous est notifié que notre plainte a été enregistrée pour traitement sous le numéro Ares(2022)8174536, dans l'unité F.3 - Économies des États membres I (Croatie, Espagne) de la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne ", en demandant de joindre cette lettre à la procédure où la plainte est en cours de traitement.

Nous ne savons pas si des gouvernements des membres de l'Union européenne ont comparu devant la Cour suprême en tant que parties lésées. L'Alliance a informé plusieurs gouvernements et, en outre, la plainte demande à la Cour suprême de leur offrir la possibilité de comparaître.

C'est la première fois qu'une unité économique de la Commission européenne traite une plainte contre un État, ce qui témoigne de la situation exceptionnelle que traversent l'Espagne et l'Union européenne, ainsi que de notre succès.

Compte tenu de la situation délicate de l'économie espagnole, du mépris absolu de la légalité du gouvernement, accrédité dans cette plainte, du risque de disparition de

l'euro et de désintégration de l'Union européenne, ainsi que du fait que l'Espagne présidera le Conseil de l'Union européenne à partir du 1er juillet 2023, le Tribunal suprême ou la Commission européenne doivent imposer des élections générales anticipées pour empêcher Sanchez d'élire ce président européen.

Avec ce mémoire, la Cour suprême sera sous pression pour se conformer à la légalité la plus stricte, non seulement parce que, de manière inédite, l'atteinte aux "intérêts financiers de l'UE" sera jugée, mais aussi parce que plusieurs institutions européennes et d'autres membres de l'Union européenne observeront les développements procéduraux.

Nous faisons également pression sur les procureurs espagnols du Parquet européen, qui ont la compétence institutionnelle exclusive pour enquêter sur les faits, sachant que la Commission européenne et le Parlement européen sont parfaitement au courant de la plainte. Une pression particulière sera exercée sur María Concepción Sabadell Carnicero, Procureur délégué en Espagne du Parquet européen, qui a été dénoncé par l'Alliance pour avoir couvert trois plaintes de 2021, contre des fonctionnaires publics.

Depuis 2021, la Commission européenne a reçu d'autres plaintes de l'Alliance non traitées.

Les dénonciateurs sont particulièrement préoccupés par la faible prise de conscience des Espagnols que la seule chose qui puisse les protéger d'un régime totalitaire, corrompu et décadent est le strict respect des lois par les autorités publiques, en particulier les parlementaires, le gouvernement et les juges.

www.contraautoritarismojudicial.org